AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0242
FR0004529147-FS0106

13 février 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

TESSI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 février 2014, la société anonyme Eximium (48 avenue des Allobroges, 26100 Romans), contrôlée par M. Michel Baulé, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 23 janvier 2014, par suite d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société TESSI, le seuil de 5% des droits de vote de la société TESSI et détenir, à cette date, 160 854 actions TESSI représentant autant de droits de vote, soit 5,74% du capital et 3,74% des droits de vote de cette société[1].

Le déclarant a précisé détenir, au 13 février 2014, 165 168 actions TESSI représentant autant de droits de vote, soit 5,89% du capital et 3,84% des droits de vote de cette société[2].

[1] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 2 804 945 actions représentant 4 304 933 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 2 804 945 actions représentant 4 305 880 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.